

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TRÉBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le VINGT-CINQ du mois d'AOÛT

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 18 août 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HOUSTLER, HUCHER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : HALNA à BILLIOU, LE MASSON à MAINAGE, LE PENVEN à LE HENAFF-LE JEUNE

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-70

VERSEMENT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Madame le Maire soumet à l'Assemblée trois propositions de versements de subventions exceptionnelles pour :

- « Le Comité du Souvenir Français »
- L'association « Meskajou »
- L'association « Tango par la Côte »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 105 € (cent cinq euros) au « Comité du Souvenir Français » pour permettre aux élèves de CM2 de visiter le Musée de la Résistance de Saint-Conan.

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 500 € (cinq cent euros) à l'association « Meskajou » pour sa participation aux animations de la saison estivales 2023.

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) à l'association « Tango par la Côte » pour sa participation aux animations de la saison estivales 2023.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

